

Les bases du groupe d'experts

Version 2, approuvée par le comité de pilotage et valable dès le 21 mars 2019

Des bases pour le groupe d'experts se trouvent dans les documents suivants :

- le *Projet pour le renforcement de la promotion de la santé dans le cadre d'un réseau de santé psychique* du 14 mai 2010 (Schibli, Huber, Wyss; [lien](#));
- le *contrat de collaboration Réseau Santé Psychique Suisse* des organismes responsables du 1^{er} juillet 2011 (art.8) et les contrats subséquents;
- les objectifs annuels 2011-2012 définis le 29 juin 2011 par le comité de pilotage pour le réseau et ceux des années suivantes;
- les procès-verbaux du comité de pilotage du 19 janvier 2012 et du 22 mars 2012.

Les données suivantes reposent sur ces documents de base.

Conditions-cadres:

- Le groupe d'experts garantit l'ancrage technique du Réseau dans la pratique et la science.
- Il est composé de 10 à 20 membres.
- Ces membres représentent fidèlement le secteur de la santé psychique.
- Ils sont élus par le comité de pilotage sur proposition du bureau de coordination,
- pour la durée valable du contrat.
- Une ou deux rencontres sont organisées chaque année.
- Le réseau ne peut pas dédommager les membres et ne leur rembourse aucun frais (indemnisation par l'organisation qu'ils représentent).
- Les langues de travail, qui sont le français et l'allemand, doivent être comprises par tous les membres.

Mandat

- Le groupe d'experts donne des impulsions techniques pour le développement stratégique du réseau.
- Il donne également des impulsions pour le développement concret du champ de la santé psychique en Suisse.
- Il peut débattre sur des thèmes définis au préalable et les commenter.
- En cas de besoin, il conseille le comité de pilotage et le bureau de coordination sur les plans du contenu et de la qualité.
- Les délégués peuvent présenter leurs propres thèmes en accord avec le bureau de coordination.

Organisation

- Le groupe d'experts est convoqué par le bureau de coordination ou le comité de pilotage.
- Les séances sont présidées par le bureau de coordination ou le comité de pilotage ; cette tâche peut être déléguée, en particulier lors de la présentation des thèmes.
- Pour des thèmes spécifiques, certains membres ou sous-groupes peuvent être contactés ou convoqués.